

ORDRE DU JOUR
DU COMITE SYNDICAL
MERCREDI 28 MAI 2014

9 H 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2014.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

INVESTISSEMENTS

1) INVESTISSEMENTS TRAMWAY

1.1 - PROJET TRAM ENVOL - Avenant n° 1 au marché P 2011 9371 M Assurances construction / - Police Responsabilité Civile en préfinancement conclu avec le groupement GRAS SAVOYE / CNA - Approbation de l'avenant.

1.2 - PROJET TRAM ENVOL - Avenant n° 1 au marché P 2011 9372 M - Assurances construction / - Police Tous Risque Chantier conclu avec la société SMABTP - Approbation de l'avenant.

1.3 - PROJET TRAM ENVOL - Avenant n° 3 au marché P 2011 9746 M : Réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'A621 conclu avec le groupement d'entreprises GTM SUD-OUEST TP GC/ /BAUDIN CHATEAUNEUF - Approbation de l'avenant.

1.4 - PROJET TRAM ENVOL - Avenant 1 au marché P 2011 9568 M : Travaux préparatoires - Approbation de l'avenant n°1.

1.5 - PROJET TRAM ENVOL - Frais liés aux acquisitions foncières - parcelle BR 37.

1.6 - TRAM LIGNE E-T1 - Ajustements finaux Centre de maintenance - Marché E 2013 11761 M: Assurance Dommage Ouvrage relative à la construction d'un bâtiment de stockage et à des aménagements sur bâtiment existant dans le centre de maintenance de la ligne E du tramway de Toulouse : Approbation du marché à conclure avec la SMABTP.

1.7 - TRAM GARONNE - T1 - Marché G 2011 9265 M : Mobilier urbain conclu avec la société SOGECER Equipement Routier SAS - Annulation de la délibération D.2013.12.12.7.26 portant avenant n°1 au marché.

1.8 - TRAM GARONNE - T1 - Avenant n°1 au marché G 2011 9265 M : Mobilier urbain conclu avec la société SOGECER Equipement Routier SAS - Conclusion de l'avenant n°1.

1.9 - TRAM GARONNE -T1 - Marché n° G 2014 12017 M: Mobilier urbain (fourniture et pose de corbeilles de propreté) conclu avec la société SOGECER Equipement Routier SAS - Approbation.

1.10 - TRAM GARONNE - T1 - Marché G 2011 9800 M conclu avec la société SPIE Sud-Ouest : Fourniture et installation des équipements de détection pour la priorité Tramway - Annulation de la délibération D.2014.02.20.7.5 du 20 février 2014 portant avenant n°2 au marché.

1.11 - TRAM GARONNE-T1 - Marché G 2014 12004 M : installation des équipements de détection pour la priorité Tramway à conclure avec la société SPIE Sud-Ouest - Approbation du marché négocié.

1.12 - TRAM GARONNE - T1-. Marché G 2011 9278 M : Signalisation Lumineuse Tricolore et Eclairage Public conclu avec le groupement d'entreprises BARDE SO (Mandataire) - LEE Conseil - FOURNIE GROSPAUD RESEAUX - Annulation de la délibération D.2014.02.20.7.11 portant avenant n°2 au marché.

1.13 - TRAM GARONNE T1 - Avenant n°2 au marché G 2011 9278 M : Signalisation Lumineuse Tricolore et Eclairage Public conclu avec le groupement d'entreprises BARDE SO (Mandataire) - LEE Conseil - FOURNIE GROSPAUD RESEAUX - Conclusion de l'avenant n°2.

1.14 - TRAM GARONNE T1 - Marché G 2014 12007 M : Signalisation Lumineuse Tricolore et Eclairage Public conclu avec le groupement d'entreprises BARDE SO (Mandataire) - LEE Conseil - FOURNIE GROSPAUD RESEAUX - Approbation du marché négocié d'ouvrages similaires.

1.15 - TRAM GARONNE T1
Indemnisation à verser au commerçant : ADICE SUD-OUEST.

1.16 - TRAM GARONNE T1
Indemnisation à verser au commerçant : AUTO ECOLE KOMANO.

1.17 - TRAM GARONNE T1
Indemnisation à verser au commerçant : BAR AU FER A CHEVAL.

1.18 - TRAM GARONNE T1
Indemnisation à verser au commerçant : COIFFEUR VINCENT DINH VAN.

1.19 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : EVE COIFFURE.

1.20 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : HAIR STUDIO.

1.21 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : LA TABLE DES ILES.

1.22 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : LE TOLOSATE.

1.23 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : LE VIVAL – SARL KASHE.

1.24 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : L'ETOILE DE MER.

1.25 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : RECYCLES.

1.26 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : TRE DESIGN.

1.27 - TRAM GARONNE T1

Indemnisation à verser au commerçant : STUDIO JEAN COUSIN.

2) INVESTISSEMENTS METRO

2.1 - LIGNE A - Amélioration en Station - Avenant n° 1 au marché F 2012 9918 M Assurances construction / - Police d'assurance Tous Risques Chantier avec volet Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage conclu avec le groupement Gras Savoye / Zurich - Approbation de l'avenant.

2.2 - LIGNE B - Extension des Ateliers du Métro - phase 2 - Marché n° W 2014 11881 M - Lot n° 1 - VRD - approbation du marché à conclure avec l'entreprise Groupement THOMAS & DANIZAN - LHERM TP - EXEDRA - CARO.

2.3 - LIGNE B - Extension des Ateliers du Métro - phase 2 - Marché n° W 2014 11969 M - Lot n° 13 - Equipements de voie et PCC - Approbation du marché négocié à conclure avec l'entreprise SIEMENS SAS.

2.4 - Avenant n°4 au marché M2010-007 conclu avec STRUCKTON pour la rénovation traction dans le cadre de l'opération mi-vie du VAL 206-1Bis Toulouse - Approbation de l'avenant.

3) TRAVAUX RESEAU

3.1 - 3^{ème} Dépôt Bus Site de Colomiers - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10686 M Assurances construction / - Police d'assurance Responsabilité Civile en Préfinancement conclu avec le groupement MARSH / CNA - Approbation de l'avenant.

3.2 - 3^{ème} DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10687 M Assurances construction / - Police d'assurance Tous Risques Chantier conclu avec le groupement ATARAXIS /RSA - Approbation de l'avenant.

4) ADMINISTRATION

4.1 - Commissions non obligatoires : Dispositif de travail. Information.

5) GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

5.1 - Contribution supplémentaire versée par la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole au SMTC pour 2014.

5.2 - Budget Primitif 2014 de Tisséo-SMTC.

5.3 - Neutralisation partielle des dotations aux amortissements de la ligne B du métro pour l'année 2014.

5.4 - Subvention à l'Association d'Entraide et d'Action Sociale du SMTC pour l'année 2014.

5.5 - Hausse de la TVA : Point d'information.

6) RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Modification du tableau des effectifs.

6.2 - Renouvellement de la convention avec le CDG31 sur la prévention/sécurité au travail.

6.3 - Mise à disposition du SMTC par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo) d'un agent pour exercer des missions nécessitant une qualification technique spécialisée : Monsieur Régis LARVOR.

6.4 - Mise à disposition du SMTC par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo) d'un agent pour exercer des missions nécessitant une qualification technique spécialisée : Monsieur Jean-Baptiste LACOMBE.

6.5 - Mise à disposition du SMTC par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo) d'un agent pour exercer des missions nécessitant une qualification technique spécialisée : Monsieur Jérôme BRANDALAC.

6.6 - Autorisation de recrutement d'un collaborateur de Cabinet.

7) COMMUNICATION

7.1 - Avenant n°2 au marché n°2010-016 conclu avec la société POLE IMPRESSION - Imprimerie DELORT pour le marché d'impression prépresse.

7.2 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et l'association Printemps de Septembre à Toulouse, organisatrice du « Festival International d'art de Toulouse ».

7.3 - Avenant n° 1 à la convention n° 2013-876 conclue entre Tisséo-SMTC et la Compagnie de Théâtre Jean SERAPHIN dans le cadre de l'adaptation scénique du livre de Monsieur Stéphane GARNIER (conducteur chez Tisséo) intitulé « Haut le Pied, Chroniques Busiennes ».

7.4 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse - Affaires Culturelles, organisatrice du Festival Rio loco (11 au 15 juin 2014).

7.5 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse, organisatrice du festival « Toulouse d'été ».

7.6 - Création de kit de bienvenue à destination des nouveaux arrivants et mise à disposition de titres de transport.

7.7 - Liaison Oncopole - Création d'un tarif préférentiel.